

La Charte du tourisme durable

Mise en chantier lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de Rio en 1992, la Charte du tourisme durable a été achevée et adoptée par la Conférence mondiale sur le tourisme durable qui s'est tenue en avril 1995 aux îles Canaries sous l'égide de l'Unesco, de l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) et de l'Union européenne. Mais elle n'a jamais été présentée et adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, contrairement à ce qui était prévu.

Catalogue de bonnes intentions pour les uns, référence incontournable pour d'autres, cette charte n'a pas de valeur contraignante.

Composée de dix-huit articles, elle doit se contenter d'un appel à la bonne volonté en demandant aux gouvernements, aux professionnels du tourisme et aux touristes eux-mêmes d'appliquer « des codes de bonne conduite » permettant un développement touristique basé sur « des critères de durabilité », c'est-à-dire « supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales ».

« Toute option de développement touristique doit avoir une incidence effective sur l'amélioration de la qualité de vie de la population... », affirme l'article 8 de cette charte. Pour favoriser la diffusion de ce texte, l'OMT a entamé en 1997 des séminaires régionaux qui sont autant d'occasions de faire le point sur sa mise en application. Le premier de ces séminaires a été consacré au tourisme européen et s'est tenu à Londres, le deuxième au tourisme du Sud-Est asiatique et a eu lieu à Djakarta (Indonésie) en octobre 1997. Les prochaines réunions doivent se dérouler au Zimbabwe, aux Caraïbes et en Amérique latine. Sur le tourisme durable, l'OMT a publié un « Guide à l'intention des planificateurs locaux » et, en 1992, « Les Principes directeurs sur l'aménagement des parcs nationaux », étude en cours d'actualisation pour tenir compte des nouveaux impératifs de développement local. **N.B.**

L'appui conditionnel des bailleurs de fonds à un tourisme différent

Les bailleurs de fonds, y compris la Banque mondiale, recommencent à s'intéresser au tourisme. A condition qu'il protège l'environnement et qu'il profite à la population locale.

CRÉÉ en 1994, le Fonds français pour l'environnement mondial n'est pas, a priori, compétent pour soutenir des projets touristiques : il est chargé de financer des actions en faveur de l'environnement ayant un intérêt supranational (protection de la biodiversité, des eaux partagées, de la couche d'ozone, réduction des gaz à effet de serre). Doté d'un budget annuel encore modeste - 110 millions de francs par an, ce Fonds est géré depuis ses origines par l'Agence française de développement (ex-Caisse française de développement).

Les appuis au tourisme sont en réalité possibles si les projets protègent la biodiversité de manière directe (par la constitution de parcs, de réserves) ou indirecte (par la conservation et la revalorisation des écosystèmes) et à condition qu'un mécanisme permette une redistribution des revenus à la base pour favoriser le développement local.

Réhabilitation de parcs

C'est ainsi que le Fonds soutient la réhabilitation de parcs nationaux au Burkina Faso, au Bénin, en Côte d'Ivoire, pour développer à la fois le tourisme de chasse et le tourisme de vision. Entre le Bénin et le Burkina Faso est en voie de constitution un ensemble de parcs et de zones de chasse unique en Afrique de l'Ouest. Les Africains viennent y chasser l'antilope.

D'autre part, à côté des parcs peuvent être constituées des « réserves de biosphère » dans certains terroirs villageois. Le Fonds français pour l'environnement mondial aide à identifier ce produit, à le conserver et à le valoriser : ainsi, à 150 km au sud de Niamey (Niger), dans la région de Dallo Bosso, canton de Kore, il y a de la brousse dite « tigrée » (végé-

tation arbustive avec faune sauvage) où vit une centaine de girafes. L'idée est de faire participer les communautés villageoises à un organisme de gestion en faisant sous-traiter certains secteurs (par exemple, l'entretien des structures d'accueil).

La Banque mondiale convertie

Par ailleurs, le Fonds pour l'environnement mondial, mis sur pied en 1991 par la Banque mondiale, le Pnud (Programme des Nations unies pour le développement) et le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement), dispose d'un budget de 900 millions de francs - auquel la France apporte sa quote-part - pour des actions du même type que le fonds français.

Pour sa part, la Banque mondiale annonce (1) qu'elle « réexamine le rôle du tourisme dans le développement » alors qu'elle avait fermé son département tourisme il y a vingt ans. Elle vient de réunir une conférence à Washington le 23 juin avec l'Organisation mondiale du commerce sur le « tourisme au XXI^e siècle ». La Banque mondiale semble cependant évoquer essentiellement de grands projets nécessitant d'importants travaux tout en faisant référence à l'environnement et au partage de la valeur ajoutée : « Le tourisme exige des infrastructures (routes, eau et assainissement, hôpitaux, communications et transports) pour attirer les hôteliers et les voyageurs », souligne la banque qui s'estime « bien placée pour offrir des conseils aux gouvernements soucieux de développer le tourisme qui soit à la fois économiquement et écologiquement viable et qui profite aux populations locales. » ■

Ph. O.

(1) Banque mondiale actualités, 18 juin 1998.